



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 62380

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir de la loi de programmation militaire 2014-2019. La loi de programmation prévoit d'allouer 190 milliards d'euros de crédits d'ici 2019 avec un budget annuel de 31,4 milliards d'euros. Le personnel militaire est inquiet face à l'hypothèse d'une baisse du financement de l'armée. La France traverse une période où la ressource publique est rare alors que les conflits militaires dans le monde se multiplient. Les arbitrages budgétaires deviennent de plus en plus difficiles. Aussi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement afin de rassurer le personnel militaire.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a récemment indiqué que la loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale (LPM) avait pris en compte des économies structurelles particulièrement importantes qui constituent la contribution de la Défense au redressement des comptes publics. Lors du conseil de défense et de sécurité nationale qui s'est déroulé le 2 juin dernier, le Président de la République a, pour sa part, tenu à rappeler le caractère primordial de notre effort de défense afin de renforcer notre influence internationale, protéger nos intérêts vitaux et assurer la sécurité de la France. Il a, à cet égard, réaffirmé les engagements financiers de la LPM. C'est dans ce cadre clairement défini que les travaux d'élaboration du projet de loi de finances pour 2015 et du budget triennal 2015-2017 se poursuivent.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62380

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6577

Réponse publiée au JO le : [19 août 2014](#), page 6992